

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 590 promulguant à la Côte françaises des Somalis et dépendances :

n° 590

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 10 mai 1959 concernant l'équipement radioélectrique des avions de transport public ; 2° Le décret du 10 mai 1939 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local (exercice 1938) de la Côte française des Somalis ; 3° Le décret du 13 mai 1959 relatif à l'octroi d'indemnités au personnel colonial tributaire de la Caisse intercoloniale de retraite ; 4° Le décret du 6 avril 19529 relatif à des indemnités ; 5° Le décret du 16 mai 1959 portant organisation du personnel des bureaux des secrétariats généraux ; 6° Le décret du 18 mai 1939 portant extension aux étrangers bénéficiaires du droit d'asile des obligations imposées aux Français par les lois de recrutement et la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Deschamps,